

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 58 (1913)
Heft: 1

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notes sur la garde des lignes de communication.

Une des plus graves préoccupations d'un commandant d'armée ou de fraction d'armée est de maintenir libres et sûres ses communications avec l'intérieur du pays; c'est une condition indispensable pour l'existence de l'armée tant au point de vue matériel que moral.

Les *ravitaillements* en hommes et chevaux de remplacement, en vivres, en munitions, etc., sont préparés par le service territorial et amenés jusqu'aux troupes par les services des étapes et des chemins de fer qui, en retour, ramènent au service territorial les *évacuations*, c'est-à-dire les malades et les blessés, les chevaux invalides, etc.; ces services assurent aussi le service postal.

Nous avons donc en arrière des troupes, sur les lignes de communication ou d'étapes, un mouvement continu de va et vient; les quantités à transporter ne constituent pas la difficulté principale; c'est la continuité des transports, leur sécurité, qui rendent si difficile la tâche du service des étapes.

Dans toutes les armées, afin de ne pas affaiblir l'armée de campagne, la garde des lignes de communication et des établissements militaires importants, tels que arsenaux, ateliers, etc. est confiée aux troupes de deuxième ligne. Chez nous cette tâche incombera aux bataillons d'infanterie d'étapes et au landsturm, exceptionnellement à des unités de landwehr.

Nous aurons *un bataillon d'infanterie d'étapes* par division, organisé comme les bataillons d'infanterie d'élite (un seul caisson à munitions et pas de cuisine roulante); ils seront formés d'hommes reconnus impropres aux longues marches, mais, à cette réserve près, parfaitement utilisables.

Au printemps 1913, ces bataillons compteront chacun une